

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 262

6 février 2009

SOMMAIRE

Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l.	12569	Makvalor	12576
Associated Business Consultants S.A.	12546	Mandorlo Investment	12569
Atterbury S.A.	12541	Maxi S.A.	12565
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	12572	Mebo S.à r.l.	12567
Brahms Chemical Intermediate S.A.	12563	ME Gusta S.à r.l.	12543
Brooks Holding S.A.	12560	MERSCH & SCHMITZ, Equipements tech- niques du Bâtiment Sàrl	12547
Brooks Holding S.A.	12563	Milareal S.à r.l.	12571
Brugefi Invest Holding S.A.	12537	Newbury Company S.A.	12570
Brugefi Invest S.A.	12537	Nexis S.A.	12560
Cardif Lux International	12553	Opus Securities S.A.	12572
C. & C. Chemicals and Colours S.A.	12561	Pardus Investments S.à r.l.	12571
Cedria Holding S.A.	12530	Pic Investissement S.A.	12568
CMLP Investments S.à r.l.	12571	Polygone	12565
COPE S.A.	12566	Presta Meat S.A.	12567
Création s.à r.l.	12570	Raysol Investments S.A.	12548
Dogisa S.A.	12572	S&A-Participations	12576
ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.	12539	Silverburn Real Estate S.A.	12544
Falcivest S.C.S.	12554	Société Financière de Participation Piguier S.A.	12548
GH Retail Portfolio S.à r.l.	12576	Solorun	12564
Interactive Brokers Financial Products S.A.	12531	Strapeg S.A.	12561
International Promoting and Participation Company S.A.H.	12563	Süss S.C.S.	12549
INVESCO Paris CDG Airport Hotel Invest- ments S.A.	12567	Tamata S.à r.l.	12575
Investlife Luxembourg S.A.	12553	Tamata S.à r.l.	12575
IVG EuroSelect The Square Verwaltungs- gesellschaft bürgerlichen Rechts	12570	Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.	12568
La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	12557	Tripode One	12566
Lisac S.A.	12564	Vion Finance S.à r.l.	12547
		Zarnon S.A.	12559
		Zeitung S.A.	12566

Cedria Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.366.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDRIA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 79.366 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial, Série C no 496 du 2 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Estelle Morainville, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur la société BELLMORE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, représentée par son directeur unique Monsieur Raymond Penelon, né le 4 mars 1958 à Papeete (Tahiti).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, E. Morainville, P. Schmit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009. LAC/2009/31. Reçu douze euros, Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010597/5770/54.

(090009198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Interactive Brokers Financial Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.088.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth of January.

Before us Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

Interactive Brokers Group LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Connecticut, having its registered office at 2 Pickwick Plaza Greenwich, CT 06510 USA and registered with the Secretary of the State of Connecticut, USA, under number 0538978,

here represented by Mr. Andreas Heinzmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 7, 2009 under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the above named attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Interactive Brokers Financial Products S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the issue of both securities and any other financial instruments of any nature and in any currency to private and institutional investors and to borrow in any other form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the company under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the company.

Without limiting any of the foregoing, the company may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks; it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be Euro 50,000.- (fifty thousand euros) divided into 50 (fifty) shares of Euro 1,000.- (one thousand euros) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The financial statements of the company are controlled by one or several statutory auditors appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, remuneration and the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Wednesday in the month of May at 4 p.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Interactive Brokers Group LLC	50 shares
TOTAL	50 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of Euro 50,000 (fifty thousand euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,500.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital.

has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:
 - a) Earl H. Nemser, lawyer, having his professional address at One Pickwick Plaza, Greenwich CT 06830, USA, born in New York, United States of America, on January 17, 1947;
 - b) Roger Ryff, head risk manager and business development, having his professional address at Gotthardstrasse 3, 6300 Zug, Switzerland, born in Adliswil, Switzerland, on February 11, 1967;
 - c) Jean Lambert, director of companies, having his professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, born in Luxembourg-City, Luxembourg, on May 2, 1952.
3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2014, unless they previously resign or are revoked.
4. The registered office of the company is established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
5. The number of statutory auditors is fixed at one (1).
6. Has been appointed as statutory auditor: BDO Compagnie Fiduciaire S.A., a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade register under number B 71.178.
7. The statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2014.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendundneun, am achten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Erschien:

Interactive Brokers Group LLC, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des US-Bundesstaates Connecticut, mit Sitz in 2 Pickwick Plaza Greenwich, CT 06510 Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen beim Secretary of the State of Connecticut, Vereinigte Staaten von Amerika, unter der Nummer 0538978,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, im Wege einer am 7. Januar 2009 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht, welche von dem oben benannten Rechtsanwalt und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, société anonyme, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung "Interactive Brokers Financial Products S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer oder wirtschaftlicher Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser ungewöhnlichen Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung aller Arten von Finanztransaktionen, einschließlich der Ausgabe von sowohl Wertpapieren als auch jeglichen anderen Finanzinstrumenten aller Art in jeder Währung an private und institutionelle Investoren und die Aufnahme von Fremdkapital in jeder anderen Form; die Gesellschaft kann Swap-Vereinbarungen und andere Derivatgeschäfte abschließen, ihre Vermögenswerte, Eigentum und Rechte verpfänden, beleihen oder belasten oder anderweitig hierüber Sicherheiten bestellen, um die Zahlung oder Rückzahlung jedweder von der Gesellschaft zu zahlender Geldbeträge im Zusammenhang mit jedweder von der Gesellschaft von Zeit zu Zeit begebenen Anleihe, Schuldschein, Schuldverschreibung oder Schuldtitel jedweder Art sicherzustellen.

Ohne das Vorhergehende einzuschränken, kann die Gesellschaft ihre Finanzmittel für die Gründung, die Verwaltung, die Entwicklung, den Erwerb und die Veräußerung von Verbindlichkeiten und anderen Wertpapieren oder anderen Finanzinstrumenten verwenden. Die Gesellschaft kann an der Gründung, der Entwicklung und/oder der Überwachung jedweder Unternehmung teilnehmen. Die Gesellschaft kann durch Beteiligung, Zeichnung, Übernahme oder durch Kaufoption oder durch jedwede andere Art, Wertpapiere oder andere Finanzinstrumente erwerben. Die Gesellschaft kann solche Wertpapiere oder andere Finanzinstrumente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder anderweitig verwerten. Die Gesellschaft kann Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, jedwede Unterstützung, Darlehen, Zahlungen oder Garantien gewähren.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft zum Zwecke der effizienten Verwaltung jedwede Techniken und Instrumente in Bezug auf ihre Vermögenswerte und/oder Beteiligungen anwenden, einschließlich Techniken und Instrumente um Währungs- und Zinsrisiken abzusichern. Die Gesellschaft kann Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Aktivitäten ausführen, die sie zur Errichtung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital bei Gründung beträgt FÜNFZIGTAUSEND EURO (EUR 50.000,-), eingeteilt in FÜNFZIG (50) Aktien mit einem Nennwert von TAUSEND Euro (EUR 1000,-) je Aktie.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Aktien werden als Namensaktien ausgegeben.

Die Gesellschaft kann unter den vom geltenden Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital kann in Übereinstimmung mit den rechtlichen Anforderungen erhöht oder herabgesetzt werden.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet. Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch den Einzelaktionär oder die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt, wobei die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abberufen werden können.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch den Einzelaktionär oder die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss, weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss des Aktionärs/der Aktionäre enthoben wird.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn zwei Mitglieder des Verwaltungsrates dies verlangen.

Verwaltungsratsmitglieder können an Sitzungen auch im Wege einer Telefonkonferenz oder durch Verwendung von ähnlichen Fernkommunikationsmitteln teilnehmen, die es den teilnehmenden Personen ermöglichen, sich gegenseitig zu hören und zueinander zu sprechen, wobei dadurch die körperliche Anwesenheit der Verwaltungsratsmitglieder hergestellt wird, soweit die gefassten Beschlüsse der Verwaltungsratsmitglieder im nachhinein schriftlich niedergelegt werden.

Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck (Artikel 4) in Einklang stehen. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Bilanzen der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer überprüft, die/der von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt wird/werden, welche auch die Höhe der Entschädigung und die Dauer seiner/ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Solange die Gesellschaft einen Einzelaktionär hat, übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung aus.

Die jährliche Generalversammlung findet am vierten Mittwoch im Mai um 16.00 in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort und zum ersten Mal im Jahre 2010 statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Titel VI. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit der Ausnahme, dass das erste Geschäftsjahr, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt, am 31. Dezember 2009 endet.

Art. 15. Jedes Jahr am 31. Dezember werden die Konten der Gesellschaft geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss gemäß den gesetzlichen Vorschriften. Jeder Aktionär kann den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat, dessen Höhe in Artikel 5 dieser Satzung angegeben ist, einschließlich gemäß Artikel 5 vorgenommener Kapitalerhöhungen oder Kapitalherabsetzungen.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

Interactive Brokers Group LLC	50 Aktien
GESAMT: Fünfzig Aktien	50 Aktien

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr EUR 2.500.-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentiert beschließt folgendes:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt.
- 2) Als Mitglieder des Verwaltungsrates werden folgende Personen ernannt:

- a) Earl H. Nemser, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in One Pickwick Plaza, Greenwich CT 06830, Vereinigte Staaten von Amerika, geboren in New York, Vereinigte Staaten von Amerika am 17. Januar 1947;

b) Roger Ryff, Leiter Risikomanagement und Geschäftsentwicklung, mit beruflicher Anschrift in Gotthardstraße 3, 6300 Zug, Schweiz, geboren in Adliswil, Schweiz am 11. Februar 1967;

c) Jean Lambert, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, geboren in Luxembourg-Stadt, Luxembourg am 2. Mai 1952.

3) Die Dauer der Ernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2014, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5) Die Anzahl der Rechnungsprüfer wird auf einen (1) festgesetzt.

6) Als Rechnungsprüfer wird ernannt: BDO Compagnie Fiduciaire S.A., société anonyme, mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registriert beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 71.178.

7) Die Dauer der Ernennung des Rechnungsprüfers endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2014.

WODURCH diese notarielle Urkunde am Datum wie eingangs erwähnt und in Luxemburg erstellt wurde.

Der unterzeichnende Notar erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Der Erschienene legt fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Familienstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. HEINZMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. Relation: LAC/2009/794. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 15. Januar 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010605/242/324.

(090009259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Brugefi Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Brugefi Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.657.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRUGEFI INVEST HOLDING SA", ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 0025657, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 160 du 1^{er} juin 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 13 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Azadeh AZIZI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sophie TRAXER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Changement de la dénomination en "BRUGEFI INVEST S.A.", suppression du mot "holding" apparaissant dans les statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2009 et modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner, à partir du 1^{er} janvier 2009, la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BRUGEFI INVEST S.A.";

3. Changement de l'objet social de la société pour la transformer de "Holding" en "Soparfi", suppression de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts, avec effet

au 1^{er} janvier 2009 et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner, à partir du 1^{er} janvier 2009, la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets; enfin toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

A tous effets, la société pourra notamment:

a) accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle a fait elle-même partie soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même;

b) émettre des obligations et contracter des emprunts, étant entendu que la société ne pourra utiliser les produits de ses emprunts ou ses autres fonds qu'au profit des entreprises du groupe dont elle fait elle-même partie. L'émission d'obligations doit être autorisée par une assemblée générale extraordinaire. Celle-ci déterminera le type et le taux d'intérêt, le mode et l'époque de l'amortissement et du remboursement, les garanties spéciales, ainsi que toutes autres conditions et modalités de l'émission;

c) se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie;

d) effectuer toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet;"

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en "BRUGEFI INVEST S.A." avec effet au 1^{er} janvier 2009 et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner, à partir du 1^{er} janvier 2009, la teneur qui suit:

" **Art.1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BRUGEFI INVEST S.A.";

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société en "soparfi" avec effet au 1^{er} janvier 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner, à partir du 1^{er} janvier 2009, la teneur qui suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion,

à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets; enfin toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet."

A tous effets, la société pourra notamment:

a) accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle a fait elle-même partie soit avec ses fonds propres, soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même;

b) émettre des obligations et contracter des emprunts, étant entendu que la société ne pourra utiliser les produits de ses emprunts ou ses autres fonds qu'au profit des entreprises du groupe dont elle fait elle-même partie. L'émission d'obligations doit être autorisée par une assemblée générale extraordinaire. Celle-ci déterminera le type et le taux d'intérêt, le mode et l'époque de l'amortissement et du remboursement, les garanties spéciales, ainsi que toutes autres conditions et modalités de l'émission;

c) se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie;

d) effectuer toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.AZIZI, S.TRAXER, M.LECUIIT.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2008. Relation: MER/2008/2014. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E.WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 15 janvier 2009.

Marc LECUIIT.

Référence de publication: 2009010737/243/108.

(090009557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.974.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

EUROPEAN SPECIAL OPPORTUNITIES MASTER FUND I LIMITED, a company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 172422, having its registered office at C/O OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queens-gate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter by virtue of a proxy given on December 23rd, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder, represented as foresaid, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated following a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg on January 17th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 522 of April 3rd, 2007

registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 123.974.

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) so to raise it from its present amount of one million one hundred and twelve thousand

five hundred euro (EUR 1,112,500.-) up to an amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) by creating and issuing eighteen thousand seven hundred fifty (18,750) new shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each all subscribed by the sole shareholder.

The eighteen thousand seven hundred fifty (18,750) new shares have been paid up by a contribution in cash of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) allocated to the share capital.

The amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) is at the free disposal of the company as evidence was given to the undersigned notary, who confirms this.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves in consequence of the foregoing capital increase to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 6 (1st paragraph).** The Company's share capital is set at one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) represented by one hundred thirty thousand (130,000) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each."

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,350.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN SPECIAL OPPORTUNITIES MASTER FUND I LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Cayman Islands sous le numéro 172422, ayant son siège social c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 3 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.974.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant de la décision à intervenir a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent douze mille cinq cents euros (1.112.500,- EUR) à un montant d'un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) par la création et l'émission de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune toutes souscrites par l'associée unique.

Les dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) nouvelles parts sociales ont toutes été libérées par un apport en espèces d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) toutes alloués au capital social de la société.

La somme de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

L'Associée unique décide en conséquence de l'augmentation du capital qui précède de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6 (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) représenté par cent trente mille (130.000) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à 2.350,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53048. Reçu € 937,50.- (neuf cent trente-sept euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009910/206/99.

(090008567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Atterbury S.A." mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122.782, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 von 21. Dezember 2007,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2661 vom 31 Oktober 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Paul NOESEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Therese JEMMING, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Jean-Paul NOESEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes;
- 2) Abberufung des Rechnungskommissars und sofortige Neubestellung;
- 3) Teilweise Neufassung der Statuten.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben ein registriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse verlegt: 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den bisherigen Kommissar, die Gesellschaft "CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l." mit sofortiger Wirkung abzurufen und ihr volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu erteilen.

Die Generalversammlung ernannt mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft "REVICONSULT S.à r.l.", mit Sitz in L-1148 Luxemburg, 16, rue Jean l'Aveugle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 139013, zum neuen Kommissar.

Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Anfangs- und Abschlussdatum des Geschäftsjahres abzuändern und folglich das Datum der jährlichen Generalversammlung dem Ablauf des neuen Geschäftsjahrs anzupassen. Der neue Wortlaut der Artikel 23 und 26 lautet daher wie folgt:

" **Art. 23.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am zweiten Freitag des Monats Mai um 14:00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt."

" **Art. 26.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Vorstand erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft innerhalb der Frist nach Artikel 9 dieser Satzung vor.

Der Aufsichtsrat leitet dem Kommissar die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Bericht des Vorstands spätestens einen Monat vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung weiter. Er teilt der Generalversammlung seine Bemerkungen zu diesen Dokumenten mit."

Übergangsbestimmung

Die vorbenannten Satzungsänderungen treten, unbeschadet ihrer Wirkung gegenüber Dritten im Falle einer späteren Veröffentlichung im Memorial, mit sofortiger Wirkung in Kraft, so dass das Geschäftsjahr, das laut vorheriger Fassung der Satzung am 30. September 2008 abgelaufen wäre, nun am 31. Dezember 2008 abgeschlossen wird, und die dieses Geschäftsjahr betreffende Generalversammlung erst am Freitag, den 8. Mai 2008 stattfinden wird.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: NOESEN - JEMMING - NOESEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation: GRE/2008/5289. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 14. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009911/231/82.

(090008512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

ME Gusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 1, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 144.106.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Boubakeur BELARIBI, gérant, demeurant à L-3321 Berchem, 9a rue Chemin de Fer.

2.- Monsieur Haider BOUCHAKRI, cuisinier, demeurant à L-5886 Alzingen, 516a route de Thionville.

3.- Monsieur Habib ABID, réceptionniste, demeurant à L-6312 Beaufort, 78 route d'Erppeldorf, ici représenté par Monsieur Boubakeur BELARIBI, prédit,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 18 décembre 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "ME GUSTA S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.-Monsieur Habib ABID, préqualifié,	33 parts
2.-Monsieur Boubakeur BELARIBI, préqualifié,	34 parts
3.- Monsieur Haider BOUCHAKRI,	33 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Haider BOUCHAKRI, prèdit.

Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Habib ABID, prèdit et Monsieur Boubakeur BELARIBI, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointe des trois gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-9255 Diekirch, 1 Place de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BELARIBI; BOUCHAKRI; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15700. Reçu SOIXANTE-DEUX EUROS CINQUANTE CENTS 12500 à 0,50= 62,50.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 JANVIER 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009010689/203/89.

(090009661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Silverburn Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 67.449.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SILVERBURN REAL ESTATE S.A." établie et ayant son siège social à L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.449, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 23 février 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1364 du 14 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate officer, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 1, Cité Bourfeld à L-8354 Garnich, au 12, rue de Keispelt à L-8282 Kehlen, avec effet immédiat;

2. Modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts;

3. Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld, à L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version allemande:

" **Art. 1 (zweiter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Kehlen, (Großherzogtum Luxemburg)."

version française:

" **Art. 1^{er} (deuxième phrase).** Le siège de la Société est établi à Kehlen, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide également de modifier l'article 9 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

version allemande:

" **Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um neun Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt."

version française:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KAISER - MEUNIER - BIRCK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5238. Reçu Douze euros, 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009914/231/71.

(090008516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Associated Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.264.

L'an deux mil huit, le onze décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Associated Business Consultants S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven le 17 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 28 décembre 1999

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.264.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 08.55 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc PIP, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Décision de mettre la société Associated Business Consultants S.A. en liquidation.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4.- Nomination d'un commissaire vérificateur.

5.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

6.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale transfère le siège social vers L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société Associated Business Consultants S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société à responsabilité limitée BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (RCS Luxembourg N° B 33.849), aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société à responsabilité limitée FBKAUDIT S.à r.l. ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (RCS Luxembourg N° B 138.949)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration, savoir Madame Gabrielle Trierweiler, Madame Nathalie Carbotti-Prieur et Monsieur Domenico Scarfo ainsi que le commissaire aux comptes savoir Monsieur Lex BENOY, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M.MAYER, M.PIP, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50523. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009916/206/78.

(090008831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.670.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010642/9323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07394. - Reçu 172,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

MERSCH & SCHMITZ, Equipements techniques du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 13.549.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur René SCHMITZ; ingénieur-thermicien, né à Luxembourg, le 24 janvier 1950, demeurant à L 9655 Harlange, 52, rue Laach,

agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée "La société à responsabilité limitée" MERSCH & SCHMITZ Equipements Techniques du bâtiment S.à r.l." constituée sous la dénomination de "MERSCH & SCHMITZ,

Chauffage Sanitaire S.à.r.l.", avec siège à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen, (RC B No 13.549) suivant acte notarié daté du 26 janvier 1976, publié au Mémorial C no 97 du 12 mai 1976.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

Augmentation de capital avec modification de la valeur nominale

Le comparant décide de modifier la valeur nominale de la part sociale de 30.€ à 100.- € et d'augmenter le capital social de 350.000.- € pour le porter de son montant actuel de 150.000.- € à 500.000.- €, représenté par 5.000 parts sociales de cent euro (€ 100.-) chacune, par incorporation de réserves jusqu'à due concurrence.

Suite à ce changement, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille euro (€ 500.000.-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de cent euro (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHMITZ, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15551. Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 09 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009009924/207/33.

(090008081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010773/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Raysol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 28 novembre 2008

1. La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

pour la période du 4 décembre 2007 et ce jusqu'à la présente Assemblée, est ratifiée.

2. Tous les actes posés et signés par les Administrateurs depuis le 4 décembre 2007 sont ratifiés.

3. La demande faite par le Conseil d'Administration à la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, d'examiner les comptes annuels arrêtés au 31 août 2007, est ratifiée.

4. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

5. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme
RAYSOL INVESTMENTS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010814/795/38.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07557. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Süss S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.071.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Stiftung niederländischen Rechts Namens STICHTING TERRAMATER mit Sitz in NL-1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, eingetragen ins Handelsregister von Amsterdam unter der Nummer 34319230 hiernach "Komplementär" genannt,

hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

2.- Die Aktiengesellschaft CREST CAPITAL S.A., gegründet nach Luxemburger Recht am heutigen Tage, mit Sitz in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, hiernach "Kommanditist", genannt,

hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, vorgeannt, aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die beiden Vollmachten, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer einfachen Kommanditgesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

Art. 1. Gesellschaftsform. Zwischen den Komplementären (Komplementär und Kommanditisten) wird eine einfache Kommanditgesellschaft gegründet, welche den bestehenden Gesetzen und der folgenden Satzung unterstellt ist.

Art. 2. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten oder Besitzen von Verbindlichkeiten, Forderungen und / oder anderer Güter bzw. Vermögenswerte (einschließlich Wertpapieren jedweder Art), seien diese beweglicher oder unbeweglicher, vertretbarer oder unvertretbarer Natur.

Die Gesellschaft darf in jedweder Art und Weise Ansprüche, Forderungen und/oder Vermögenswerten erwerben und sich selbst in jedweder Art und Weise verpflichten indem sie Garantien für Forderungen oder Verbindlichkeiten eingeht.

Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von bzw. über, Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuldverschreibungen von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form und Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art, sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung in jeglicher Art und Weise und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte). Die Gesellschaft kann auch Anteile an Personengesellschaften und anderen Gesellschaftsformen erwerben, halten bzw. darüber verfügen.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen. Die Gesellschaft darf Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine, Zertifikate, Aktien, Genussscheine, Warrants, sowie andere Arten von Wertpapieren oder Finanzinstrumenten begeben, einschließlich eines oder mehrerer Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite, einschließlich der aus jeder Art der Finanzmittelbeschaffung und/oder Emission von Wertpapieren resultierenden Erlöse, an ihre Tochtergesellschaften, Konzerngesellschaften oder an andere Gesellschaften vergeben, bzw. leihweise zur Verfügung stellen.

Der Gesellschaft ist es nicht gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Die Gesellschaft darf Termingeschäfte, Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Wertpapierpensions- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Unbeschadet der Allgemeingültigkeit des vorangehenden Satzes, darf die Gesellschaft grundsätzlich alle Investmenttechniken und -instrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung derselben verwenden, einschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht ausschließlich. Der Gesellschaftszweck soll all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen umfassen, die die Gesellschaft eingeht, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Zwecken stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie die Handlung oder die Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaft führt den Namen Süss S.C.S.

Art. 4. Sitz. Der Gesellschaftssitz wird in Strassen festgelegt.

Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

II.- Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt viertausend Euro (4.000,- EUR) und ist eingeteilt in viertausend (4.000) Anteile zu je einem Euro (1,- EUR) die wie folgt von dem Komplementär und den Kommanditisten wie folgt gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt wurden:

Komplementär:	1 Anteil zu EUR 1
Kommanditist:	3.999 Anteile zu je EUR 1
Insgesamt	4.000 Anteile zu je EUR 1

Damit steht der Gesellschaft der Summe von viertausend Euro (4.000,-EUR) zur freien Verfügung, so wie es dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde

Art. 7. Kapitalerhöhung, Kapitalminderung

1) Kapitalerhöhung.

Das Stammkapital kann ein- oder mehrmals erhöht werden durch ausserordentliche Entscheidung aller Gesellschafter, Komplementäre und Kommanditisten.

Die Erhöhung erfolgt durch Schaffen neuer Anteile als Entgelt zusätzlicher Bar- oder Sacheinlagen oder durch Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Anteile.

2) Kapitalminderung.

Das Stammkapital kann durch ausserordentlichen Gesellschafterbeschluss gemindert werden.

Die Kapitalminderung erfolgt durch Rückzahlung oder Rückkauf der Anteile oder durch Minderung ihres Nennwertes.

Art. 8. Rechte. Die Rechte des (der) Komplementärs (Komplementäre) und der Kommanditisten werden durch die vorliegende Satzung, sowie spätere Satzungsänderungen und Abtretung von Anteilen die der Gesellschaft rechtmässig zugestellt oder veröffentlicht werden, festgelegt.

Art. 9. Unteilbarkeit der Anteile. Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Für jeden Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Besitzer an.

Falls ein Anteil mehrere Eigentümer hat, sei dies durch Nutzungseigentum oder durch Verpfändung, so kann der Geschäftsführer die anteiligen Rechte aufheben bis eine Einzelperson von den verschiedenen Miteigentümern, Eigentümern ohne Nutzungsrecht, Niessbraucher, Pfändern oder Pfandhaltern als Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt wird.

Art. 10. Abtretung der Anteile. Jede Abtretung der Anteile muss schriftlich festgehalten werden, entweder durch einen notariellen Akt oder einen Akt unter Privatschrift.

Die Abtretung ist gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft durch den Geschäftsführer zugestellt wurde entweder von ihr in einem notariellen Akt, oder in einem Akt unter Privatschrift angenommen in Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil.

Gegenüber Dritten ist die Abtretung erst nach Abschluss dieser Prozedur und durch dessen Veröffentlichung im Mémorial wirksam.

Die Anteile der Kommanditisten können frei zwischen Gesellschaftern abgetreten werden.

Gegenüber Nichtgesellschaftern können sie nur mit Zustimmung des/der Komplementärs(e) und der Mehrzahl, zahlen- und kapitalmässig, der Kommanditisten, abgetreten werden.

Diese Bestimmungen gelten für alle Abtretungen unter Lebenden, sei es gegen Entgelt oder entgeltlos.

Art. 11. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

1) Anteil am Gewinn und Gesellschaftswert.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf einen anteiligen Betrag des Gewinnes und des Gesellschaftsvermögens.

2) Anerkennung der Satzung.

Die den Anteilen entsprechenden Rechte und Pflichten werden vom jeweiligen Eigentümer übernommen.

Das Eigentum an einem Anteil zieht die volle Anerkennung der Satzung und der Gesellschaftsbeschlüsse mit sich. Die Bevollmächtigten oder Rechtsnachfolger eines Gesellschafters können unter keinen Bedingungen die Versiegelung, Teilung oder Versteigerung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

3) Pflichten und Gewährleistungen für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Komplementär haftet unbeschränkt und solidarisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

Zwischen Gesellschaftern haftet der Komplementär proportional zur Zahl seiner Anteile.

Die Kommanditisten haften für die Schulden und Verluste der Gesellschaft beschränkt, bis zur Höhe der von ihnen eingebrachten Mittel.

III.- Geschäftsführung

Art. 12. Ernennung, Abwahl, Rücktritt des Geschäftsführers. Die Gesellschaft wird ausschliesslich durch den/die Komplementär(e) geführt, nachfolgend der Geschäftsführer genannt.

Kommanditisten können in keinem Fall die Geschäfte führen.

Die Entlohnung des/der Komplementär(s) (e) wird durch die Gesellschafter festgelegt.

Der Geschäftsführer kann "ad nutum" in Einstimmigkeit aller Gesellschaftern abberufen werden.

Art. 13. Befugnisse des Geschäftsführers. Der Geschäftsführer hat sämtliche Befugnisse um die Gesellschaft zu vertreten und sie bei allen Geschäften, welche unter den Gesellschaftsgegenstand fallen, rechtsverbindlich zu verpflichten.

Grundstücke und Gebäude können jedoch erst nach vorheriger Zustimmung einer 2/3 Mehrheit der Kommanditisten belastet oder verkauft werden.

IV.- Gemeinschaftliche Entscheidungen

Art. 14. Zweck. Zweck der gemeinschaftlichen Entscheidungen der Gesellschafter ist die Annahme des Jahresabschlusses, die Ermächtigung des Geschäftsführers für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten, die Bestimmung und die Abwahl des Geschäftsführers, die Satzungsänderung und die Bestimmung eines oder mehrerer Liquidator(s) (en) im Falle einer Auflösung der Gesellschaft.

Durch Gemeinschaftsbeschluss kann die Gesellschaft auch eine andere Rechtsform annehmen.

Art. 15. Entscheidungsmodus. Gemeinschaftliche Beschlüsse werden auf Anfrage des Gesellschafters genommen. Sie können auch auf Anfrage eines Komplementärs oder der Mehrheit der Kommanditisten genommen werden, falls es der Geschäftsführer unterlässt die Gesellschafter, innerhalb von acht Tagen, nachdem er durch den Gesellschafter per Einschreibebrief dazu aufgefordert wurde, zusammenzurufen.

Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter genommen.

Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter zustimmen.

Art. 16. Mehrheit. Gemeinschaftsbeschlüsse werden genommen:

- durch 2/3 Mehrheit der bestehenden Anteile wenn ihr Zweck eine Satzungsänderung und insbesondere die Umänderung der Gesellschaftsform ist,

- durch die einfache Mehrheit der in den Versammlung anwesenden oder vertretenen Anteile, wenn keine Satzungsänderung vorgenommen wird.

Art. 17. Wirkung der Beschlüsse. Die Gemeinschaftsbeschlüsse verpflichten alle Gemeinschaftler, auch die abwesenden, die unfähigen und die nichteinverstandenen.

V.- Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Festsetzung und Verteilung des Ergebnisses

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 19. Jahresabschluss. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 20. Festsetzung und Verteilung des Ergebnisses. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss, zwecks Kontrolle und Bericht, vom Geschäftsführer an den Abschlussprüfer, soweit es ihn gibt, überreicht.

Der Jahresabschluss sowie der Bericht des Abschlussprüfers werden Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Zustimmung vorgelegt.

Die Gesellschafter können diese Dokumente einsehen und gegen Zahlung, Kopien erhalten.

Der Bilanzüberschuss, nach Abzug der Aufwendungen und der Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar. Dieser Gewinn wird von den Gesellschaftern verteilt, sei es als Auszahlung, Zuführung zu Rücklagen oder Saldovertrag.

VI.- Auflösung und Liquidierung

Art. 21. Auflösung. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer und zu jedem möglichen Zeitpunkt, bestimmen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidator(en), setzen ihre Befugnisse und Vergütung fest und entscheiden über den Liquidationsmodus. Nehmen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so wird der (die) Komplementär (e) gegenüber Dritten als Liquidator angesehen.

Art. 22. Liquidation. Der Netto-Liquidationsertrag, abzüglich der Aufwendungen, wird zu gleichen Teilen zwischen sämtlichen Anteilen verteilt.

Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendneun (31. Dezember 2009).

Sitz der Gesellschaft

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Schätzung der Gründungskosten

Die aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster (Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: GOERES; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008, Relation GRE/2008/5268. Reçu vingt euros 4.000 à 0,50%= 20 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 13. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009925/231/176.

(090008569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

**Cardif Lux International, Société Anonyme,
(anc. Investlife Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 47.240.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 11 mai 1994 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367, du 5 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Marie DAUVET, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel TIXIER, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en Cardif Lux International avec effet au 1^{er} janvier 2009.
- 2) Modification afférente de l'article 1 des statuts.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en Cardif Lux International avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} janvier 2009, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Cardif Lux International (ci-après désignée "la Société")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus par noms, qualités et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.DAUVET, M.TIXIER, M.LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2008. Relation: MER/2008/2000. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009009917/243/56.

(090008811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Falcivest S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.070.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Stiftung niederländischen Rechts Namens STICHTING TERRAMATER mit Sitz in NL-1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166, eingetragen ins Handelsregister von Amsterdam unter der Nummer 34319230 hiernach "Komplementär" genannt,

hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

2.- Die Aktiengesellschaft CREST CAPITAL S.A., gegründet nach Luxemburger Recht am heutigen Tage, mit Sitz in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, hiernach "Kommanditist", genannt,

hier vertreten durch Fräulein Monique GOERES, vorgeannt, aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die beiden Vollmachten, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer einfachen Kommanditgesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

Art. 1. Gesellschaftsform. Zwischen den Komparenten (Komplementär und Kommanditisten) wird eine einfache Kommanditgesellschaft gegründet, welche den bestehenden Gesetzen und der folgenden Satzung unterstellt ist.

Art. 2. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten oder Besitzen von Verbindlichkeiten, Forderungen und / oder anderer Güter bzw. Vermögenswerte (einschließlich Wertpapieren jedweder Art), seien diese beweglicher oder unbeweglicher, vertretbarer oder unvertretbarer Natur.

Die Gesellschaft darf in jedweder Art und Weise Ansprüche, Forderungen und/oder Vermögenswerten erwerben und sich selbst in jedweder Art und Weise verpflichten indem sie Garantien für Forderungen oder Verbindlichkeiten eingeht.

Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von bzw. über, Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuldverschreibungen von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form und Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art, sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung in jeglicher Art und Weise und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte). Die Gesellschaft kann auch Anteile an Personengesellschaften und anderen Gesellschaftsformen erwerben, halten bzw. darüber verfügen.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen. Die Gesellschaft darf Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine, Zertifikate, Aktien, Genussscheine, Warrants, sowie andere Arten von Wertpapieren oder Finanzinstrumenten begeben, einschließlich eines oder mehrerer Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite, einschließlich der aus jeder Art der Finanzmittelbeschaffung und/oder Emission von Wertpapieren resultierenden Erlöse, an ihre Tochtergesellschaften, Konzerngesellschaften oder an andere Gesellschaften vergeben, bzw. leihweise zur Verfügung stellen.

Der Gesellschaft ist es nicht gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Die Gesellschaft darf Termingeschäfte, Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Wertpapierpensions- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Unbeschadet der Allgemeingültigkeit des vorangehenden Satzes, darf die Gesellschaft grundsätzlich alle Investmenttechniken und -instrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung derselben verwenden, einschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht ausschließlich. Der Gesellschaftszweck soll all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen umfassen, die die Gesellschaft eingeht, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Zwecken stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie die Handlung oder die Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaft führt den Namen Falcivest S.C.S.

Art. 4. Sitz. Der Gesellschaftssitz wird in Strassen festgelegt.

Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

II.- Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt viertausend Euro (4.000,- EUR) und ist eingeteilt in viertausend (4.000) Anteile zu je einem Euro (1,- EUR) die wie folgt von dem Komplementär und den Kommanditisten wie folgt gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt wurden:

Komplementär:	1 Anteil zu EUR 1
Kommanditist:	3.999 Anteile zu je EUR 1
Insgesamt	4.000 Anteile zu je EUR 1

Damit steht der Gesellschaft der Summe von viertausend Euro (4.000,- EUR) zur freien Verfügung, so wie es dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde

Art. 7. Kapitalerhöhung, Kapitalminderung

1) Kapitalerhöhung.

Das Stammkapital kann ein- oder mehrmals erhöht werden durch ausserordentliche Entscheidung aller Gesellschafter, Komplementäre und Kommanditisten.

Die Erhöhung erfolgt durch Schaffen neuer Anteile als Entgelt zusätzlicher Bar- oder Sacheinlagen oder durch Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Anteile.

2) Kapitalminderung.

Das Stammkapital kann durch ausserordentlichen Gesellschafterbeschluss gemindert werden.

Die Kapitalminderung erfolgt durch Rückzahlung oder Rückkauf der Anteile oder durch Minderung ihres Nennwertes.

Art. 8. Rechte. Die Rechte des (der) Komplementärs (Komplementäre) und der Kommanditisten werden durch die vorliegende Satzung, sowie spätere Satzungsänderungen und Abtretung von Anteilen die der Gesellschaft rechtmässig zugestellt oder veröffentlicht werden, festgelegt.

Art. 9. Unteilbarkeit der Anteile. Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Für jeden Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Besitzer an.

Falls ein Anteil mehrere Eigentümer hat, sei dies durch Nutzungseigentum oder durch Verpfändung, so kann der Geschäftsführer die anteiligen Rechte aufheben bis eine Einzelperson von den verschiedenen Miteigentümern, Eigentümern ohne Nutzungsrecht, Niessbraucher, Pfändern oder Pfandhaltern als Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt wird.

Art. 10. Abtretung der Anteile. Jede Abtretung der Anteile muss schriftlich festgehalten werden, entweder durch einen notariellen Akt oder einen Akt unter Privatschrift.

Die Abtretung ist gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft durch den Geschäftsführer zugestellt wurde entweder von ihr in einem notariellen Akt, oder in einem Akt unter Privatschrift angenommen in Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil.

Gegenüber Dritten ist die Abtretung erst nach Abschluss dieser Prozedur und durch dessen Veröffentlichung im Mémorial wirksam.

Die Anteile der Kommanditisten können frei zwischen Gesellschaftern abgetreten werden.

Gegenüber Nichtgesellschaftern können sie nur mit Zustimmung des/der Komplementärs(e) und der Mehrzahl, zahlen- und kapitalmässig, der Kommanditisten, abgetreten werden.

Diese Bestimmungen gelten für alle Abtretungen unter Lebenden, sei es gegen Entgelt oder entgeltlos.

Art. 11. Rechte und Pflichten der Gesellschafter

1) Anteil am Gewinn und Gesellschaftswert.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf einen anteiligen Betrag des Gewinnes und des Gesellschaftsvermögens.

2) Anerkennung der Satzung.

Die den Anteilen entsprechenden Rechte und Pflichten werden vom jeweiligen Eigentümer übernommen.

Das Eigentum an einem Anteil zieht die volle Anerkennung der Satzung und der Gesellschaftsbeschlüsse mit sich. Die Bevollmächtigten oder Rechtsnachfolger eines Gesellschaftern können unter keinen Bedingungen die Versiegelung, Teilung oder Versteigerung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

3) Pflichten und Gewährleistungen für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Komplementär haftet unbeschränkt und solidarisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

Zwischen Gesellschaftern haftet der Komplementär proportional zur Zahl seiner Anteile.

Die Kommanditisten haften für die Schulden und Verluste der Gesellschaft beschränkt, bis zur Höhe der von ihnen eingebrachten Mittel.

III.- Geschäftsführung

Art. 12. Ernennung, Abwahl, Rücktritt des Geschäftsführers. Die Gesellschaft wird ausschliesslich durch den/die Komplementär(e) geführt, nachfolgend der Geschäftsführer genannt.

Kommanditisten können in keinem Fall die Geschäfte führen.

Die Entlohnung des/der Komplementär(s) (e) wird durch die Gesellschafter festgelegt.

Der Geschäftsführer kann "ad nutum" in Einstimmigkeit aller Gesellschaftern abberufen werden.

Art. 13. Befugnisse des Geschäftsführers. Der Geschäftsführer hat sämtliche Befugnisse um die Gesellschaft zu vertreten und sie bei allen Geschäften, welche unter den Gesellschaftsgegenstand fallen, rechtsverbindlich zu verpflichten.

Grundstücke und Gebäude können jedoch erst nach vorheriger Zustimmung einer 2/3 Mehrheit der Kommanditisten belastet oder verkauft werden.

IV.- Gemeinschaftliche Entscheidungen

Art. 14. Zweck. Zweck der gemeinschaftlichen Entscheidungen der Gesellschafter ist die Annahme des Jahresabschlusses, die Ermächtigung des Geschäftsführers für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten, die Bestimmung und die Abwahl des Geschäftsführers, die Satzungsänderung und die Bestimmung eines oder mehrerer Liquidator(s) (en) im Falle einer Auflösung der Gesellschaft.

Durch Gemeinschaftsbeschluss kann die Gesellschaft auch eine andere Rechtsform annehmen.

Art. 15. Entscheidungsmodus. Gemeinschaftliche Beschlüsse werden auf Anfrage des Gesellschafters genommen. Sie können auch auf Anfrage eines Komplementärs oder der Mehrheit der Kommanditisten genommen werden, falls es der Geschäftsführer unterlässt die Gesellschafter, innerhalb von acht Tagen, nachdem er durch den Gesellschafter per Einschreibebrief dazu aufgefordert wurde, zusammenzurufen.

Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter genommen.

Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter zustimmen.

Art. 16. Mehrheit. Gemeinschaftsbeschlüsse werden genommen:

- durch 2/3 Mehrheit der bestehenden Anteile wenn ihr Zweck eine Satzungsänderung und insbesondere die Umänderung der Gesellschaftsform ist,

- durch die einfache Mehrheit der in den Versammlung anwesenden oder vertretenen Anteile, wenn keine Satzungsänderung vorgenommen wird.

Art. 17. Wirkung der Beschlüsse. Die Gemeinschaftsbeschlüsse verpflichten alle Gemeinschaftler, auch die abwesenden, die unfähigen und die nichteinverstandenen.

V.- Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Festsetzung und Verteilung des Ergebnisses

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 19. Jahresabschluss. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 20. Festsetzung und Verteilung des Ergebnisses. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss, zwecks Kontrolle und Bericht, vom Geschäftsführer an den Abschlussprüfer, soweit es ihn gibt, überreicht.

Der Jahresabschluss sowie der Bericht des Abschlussprüfers werden Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Zustimmung vorgelegt.

Die Gesellschafter können diese Dokumente einsehen und gegen Zahlung, Kopien erhalten.

Der Bilanzüberschuss, nach Abzug der Aufwendungen und der Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar. Dieser Gewinn wird von den Gesellschaftern verteilt, sei es als Auszahlung, Zuführung zu Rücklagen oder Saldovertrag.

VI.- Auflösung und Liquidierung

Art. 21. Auflösung. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer und zu jedem möglichen Zeitpunkt, bestimmen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidator(en), setzen ihre Befugnisse und Vergütung fest

und entscheiden über den Liquidationsmodus. Nehmen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so wird der (die) Komplementär (e) gegenüber Dritten als Liquidator angesehen.

Art. 22. Liquidation. Der Netto-Liquidationsertrag, abzüglich der Aufwendungen, wird zu gleichen Teilen zwischen sämtlichen Anteilen verteilt.

Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendneun (31.Dezember 2009).

Sitz der Gesellschaft

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Schätzung der Gründungskosten

Die aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster (Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: GOERES; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008, Relation GRE/2008/5263. Reçu vingt euros 4.000 à 0,50%= 20 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 14. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009926/231/176.

(090008561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LA LUXEMBOURGEOISE DE RESTAURATION S.A.», ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.563, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 451 du 29 avril 2004 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René Maujard, chef d'entreprise, demeurant à F-57100 Thionville, 1, rue des Carolingiens,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Roger Burbassi, retraité, demeurant 6, rue des Bleuets, F-5700 Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Burbassi, administratrice de société, demeurant à F-57100 Thionville, 1, rue des Carolingiens.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) par l'émission de six mille deux cents (6.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces.

2. Souscription par les actionnaires existants aux actions nouvelles au prorata de leur participation et libération en espèces à hauteur de 100%.

3. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-deux mille deux cents euros (EUR 42.200,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) à cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 135.200,-) par l'émission de quatre mille deux cent vingt (4.220) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de quarante-sept euros cinquante-huit cents (EUR 47,58) par action.

4. Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5. Souscription par Monsieur Emmanuel Bon de 580 actions nouvelles à libérer en espèces à hauteur de 100% avec une prime d'émission globale de EUR 27.596,40 et par la société de droit français à responsabilité limitée HOLDIF de 3.640 actions nouvelles à libérer en espèces à hauteur de 100% avec une prime d'émission globale de EUR 173.191,20.

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

7. Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) par l'émission de six mille deux cents (6.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces.

Souscription et libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans la Société et libérées à hauteur de 100% en espèces.

Libération

Le montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) en espèces est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence quarante-deux mille deux cents euros (EUR 42.200,-) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) à cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 135.200,-) par l'émission de quatre mille deux cent vingt (4.220) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de quarante-sept euros cinquante-huit cents (EUR 47,58) par action.

Intervention - Souscription - Libération

Renonciation au droit préférentiel de souscription est donnée par les actionnaires existants.

Les 4.220 nouvelles actions sont souscrites à l'instant comme suit par:

- Monsieur Emmanuel BON, demeurant au 104, rue Pierre Mendès à F-57700 Hayange qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susmentionné cinq cent quatre-vingts (580) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les libérer à hauteur de 100% en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize euros quarante cents (EUR 27.596,40); et

- la société de droit français à responsabilité limitée HOLDIF, avec siège social à F-57100 Thionville, 89, route des Romains, R.C.S. Thionville numéro TI 504 301 268, ici représentée par son gérant unique Monsieur Roger Burbassi, précité qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire trois mille six cent quarante (3.640) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les libérer à hauteur de 100% en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-onze euros vingt cents (EUR 173.191,20).

Libération

Le montant de deux cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-sept euros soixante cents (EUR 242.987,60) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 135.200,-) représenté par treize mille cinq cent vingt (13.520) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes (soit un apport total de EUR 304.987,60), s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roger Burbassi, Joelle Burbassi, René Maujard, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2008. LAC / 2008 / 25825. Reçu à 0.50%: mille cinq cent vingt-quatre euros quatre-vingt-quatorze cents (€ 1524,94)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 janvier 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009009968/202/110.

(090008095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Zarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.237.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société FRESH START INVESTMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social à Building Three, Bayside Executive Park, West Bay Street, AP-59238, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les-actions de la société anonyme ZARNON S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 106.237,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C numéro 595 du 21 juin 2005,

Que le capital social est fixé à SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000,-), représenté par SOIXANTE-CINQ (€ 65) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15723. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009009946/219/41.

(090008676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2008

Se sont réunis les actionnaires de la société NEXIS S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2008 et ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-délégué pour une nouvelle durée de six ans, Madame Yvette PEPIN, administratrice, née le 9 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6962 SENNINGEN, 15B, rue de la Montagne, en remplacement de M. Félix LAPLUME.

Mme Yvette PEPIN a le pouvoir d'engager la société avec la co-signature obligatoire d'un administrateur.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009010426/728/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Brooks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.474.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2008

Se sont réunis les actionnaires de la société BROOKS HOLDING S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2008 et ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-délégué pour une nouvelle durée de six ans, Madame Yvette PEPIN, administratrice, née le 9 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6962 SENNINGEN, 15B, rue de la Montagne, en remplacement de M. Félix LAPLUME.

Mme Yvette PEPIN a le pouvoir d'engager la société avec la co-signature obligatoire d'un administrateur.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009010427/728/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Strapég S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Le bilan au 30 septembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009010667/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04162. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

C. & C. Chemicals and Colours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 61.754.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C. & C. CHEMICALS AND COLOURS S.A.», avec siège social à L-1370 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée sous la dénomination de «IMPERIAL FINANCE HOLDING S.A.», suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date 7 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 113 du 20 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 707 du 23 septembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.754.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Ajout d'un alinéa à l'article 2 des statuts, ayant la teneur suivante:

«La société pourra également avoir pour activité l'import/export de produits colorants pour la teinture du cuir.»

2.- Démission de Monsieur Didier KIRSCH de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration; nomination de Mademoiselle Jeanne PIEK en son remplacement.

3.- Suppression de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

4.- Constatation de la conversion de la devise du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) en trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

6.- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un président du conseil d'administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel alinéa à l'objet social, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'ouverture de succursales à l'étranger, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question dans l'alinéa précédent.

La société pourra également avoir pour activité l'import/export de produits colorants pour la teinture du cuir.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, de ses fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Cinquième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale."

Sixième résolution:

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Lionel CAPIAUX, prénommé.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Réunion du Conseil d'administration

Les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Lionel CAPIAUX, Mademoiselle Nadia PRINTZ et Mademoiselle Jeanne PIEK, tous présents ou représentés, se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capioux, L. Tellitocci, Jeanne Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC / 2008 / 47931. Reçu à 0,5%: douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009009973/227/96.

(090008122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.356.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009010641/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00182. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Brooks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 77.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 21 octobre 2008

Se sont réunis les administrateurs de la société BROOKS HOLDING S.A. en date du 21 octobre 2008 et ont pris la résolution suivante:

La gestion journalière de la société est déléguée à Mme Yvette PEPIN, administratrice, née le 9 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6962 SENNINGEN, 15B, rue de la Montagne, avec pouvoir d'engager la société avec la co-signature obligatoire d'un administrateur. Mme Yvette PEPIN est le seul membre du conseil d'administration à être en charge de la gestion journalière.

En dehors de cette nomination, le conseil d'administration en exercice reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010428/728/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Brachem S.A., Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 13 août 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'élire le conseil d'administration pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Administrateurs:

MM. - Pierre Stemper, né le 6 décembre 1970 à Poissy (France), résidant professionnellement au 29 Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

- Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, administrateur;

- Michael Andrew Twinning, né le 16 janvier 1962 à Cheltenham (Angleterre), résidant professionnellement au 43-45, Portman Square W1H 6DA Londres, Angleterre, administrateur;

- Stefan Zuschke, né le 26 juillet 1962 à Stuttgart (Allemagne), résidant professionnellement au 55, Neuerwall, D-20354 Hamburg, Allemagne, administrateur.

Mrs. - Christelle Rétif, née le 13.12.1973 à St Germain en Laye (France), résidant professionnellement au 29 Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, administrateur;

- de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Brahms Chemical Intermediate S.A.

(en abrégé "Brachem S.A.")

Société Anonyme

Signatures

un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009010955/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Lisac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.676.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie de manière extraordinaire le 22 octobre 2008

Les actionnaires de la société LISAC S.A., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich, réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie de manière extraordinaire au siège social en date du 22.10.2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale fait mention du décès de l'administrateur Mademoiselle Céline Kerckhof, née à Tielt (Belgique) le 27 juillet 1982 qui était domiciliée à B-1390 Grez-Doiceau, Allée Ferme du Bercuit.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve désormais composé, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012, comme suit:

- Madame Sylviane Palmyre Van Steenbrugge, née à Léopoldville (actuellement Kinshasa, République démocratique du Congo) le 11 février 1959 prénommée, administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Lieven Jozef A Kerckhof, né à Tielt Belgique, le 4 décembre 1957, domicilié à B-1390 Grez-Doiceau, 56, Allée Ferme du Bercuit, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

- Mademoiselle Alexandra Kerckhof, employée, née à Roulers (Belgique) le 11 juin 1980, domiciliée 8B, rue de Contern, à L-5955 Itzig, administrateur.

Suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, laquelle société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours, confié originellement à FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., l'actionnaire unique ratifie la nomination de:

- la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

Steinfort, le 22.10.2008.

Pour extrait conforme

Pour le bureau de l'Assemblée

Signature

Référence de publication: 2009010429/9323/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Solorun, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 116.767.

Extrait de la décision du conseil d'administration en date du 31 octobre 2008

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Jérôme Mouthon demeurant à 52, Lotissement Sindi Bade, MA - Casablanca en tant que Président du conseil d'administration. Il est entendu que Jérôme Mouthon ne démissionne pas de son mandat d'administrateur de la société.

Il est décidé de nommer Monsieur Etienne Mouthon demeurant à 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PKF Weber & Bontemps, s.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009010515/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Polygone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

Décision collective des associés en date du 15 novembre 2004

Les associés de la société POLYgone SARL ont pris ce jour à l'unanimité la résolution suivante:

Les mandats des commissaires aux comptes, Madame SAGRILLO Ria et Monsieur PIR Raymond sont échus et ne sont pas renouvelés.

Bertrange, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009010430/9323/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Maxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 107.334.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007

Première résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nommés suivant l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003, enregistrée à Luxembourg le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04813 sont venus à l'échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- M. Cecon Serge, agent immobilier, demeurant à 6557 Dickweiler 5, rue d'Echternach, administrateur-délégué
 - Mme Cecon-Even Nicole, sans état, demeurant à 6557 Dickweiler 5, rue d'Echternach;
 - Mme Steinbach Marie-Elisabeth, comptable, demeurant à 8395 Septfontaines 10, route d'Arlon;
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2013.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

CECCON Serge / CECCON-EVEN Nicole / STEINBACH Marie-Elisabeth.

Référence de publication: 2009010431/619/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Tripode One, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.580.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009010668/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04159. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Zeitung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 52.053.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette en date du 19 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société "ZEITUNG S.A.", établie et ayant son siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.053, qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette en date du 19 décembre 2008, que Monsieur Ali (Alexandre) RUCKERT, journaliste, demeurant à L-4631 Oberkorn, 66, rue des Mines, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Zénon BERNARD / Ali RUCKERT / Gilbert SIMONELLI

administrateur / administrateur / administrateur

Référence de publication: 2009010432/231/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

COPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 113.735.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette en date du 19 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société "COPE S.A.", établie et ayant son siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.735, qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette en date du 19 décembre 2008, que Monsieur Aloyse BISDORFF, professeur ingénieur en retraite, demeurant à L-4243 Esch-Sur-Alzette, 131, rue J.-P. Michels, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Zénon BERNARD / Gertrud RUCKERT / Aloyse BISDORFF

administrateur / administrateur / administrateur

Référence de publication: 2009010433/231/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Presta Meat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.
R.C.S. Luxembourg B 140.454.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 janvier 2009 que:

Le siège de la société PRESTA MEAT S.A. est transféré avec effet immédiat de L-3259 Bettembourg, 2, rue de la Montagne à L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009010518/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Mebo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 114.104.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme «BKDV HOLDING S.A.», (RC B 112.126) avec siège à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier,

agissant en sa qualité d'unique associée (suite à une cession de parts sous seing privé), de la société à responsabilité limitée «MEBO S.à.r.l.», avec siège à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, (RC B No 114.104), constituée suivant acte notarié du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C No 862 du 2 mai 2006.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter le changement suivant:

Nouvelle répartition du capital social

Suite à la cession de part sous seing privé, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital est souscrit par la comparante la société anonyme BKDV HOLDING S.A.

Pour autant que de besoin, la présente cession est acceptée et ratifiée par le gérant, Monsieur Taddeus Henri Maria VAN LAAK, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht (NL), demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15469 Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 08 janvier 2009.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2009010435/207/31.

(090008768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.193.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société et datée du 2 décembre 2008 que l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant

professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 décembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Dennis Twining
- Monsieur Andrew Rofe
- Monsieur Herbert Spangler
- Monsieur Mark Weeden

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009010803/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.001.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 octobre 2008

La soussignée 3TS Capital Partners Ltd., société constituée selon la juridiction finlandaise et ayant son siège social au Itämerentori, 2, FIN-00180 Helsinki, dûment représentée par Monsieur Pekka Mäki, directeur,

Détenant 500 parts sociales de la «Société» et ainsi en tant qu'associée unique de la «Société» a pris les résolutions suivantes:

1) Accepter la fin du mandat, en date du 10 octobre 2008, de Monsieur Yoav Samet en sa qualité de gérant de catégorie A de la «Société»;

2) Monsieur Jozsef Köver, directeur, né le 16 juillet 1962 à Jaszbereny, (Hongrie), résidant professionnellement à Brassai Samuel u. 16, H-1122 Budapest (Hongrie), est nommé gérant de catégorie A de la société à partir du 10 octobre 2008 jusqu'au 10 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010436/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pic Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2008

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR n'a pas été renouvelé.

2. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL n'ont pas été renouvelés.

3. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PIC INVESTISSEMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010508/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.704.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2007, Alcentra Mezzanine N° 2 Fund Limited Partnership, associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Alcentra Jersey GP Limited ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 89502.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010437/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Mandorlo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.980.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 novembre 2008:

- Ancienne situation associé:

M. Jean FELL: 1000 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.: 1000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANDORLO INVESTMENT

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010438/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Création s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 51.299.

Par la présente, je soussigné Danny Poitiers, né le 29.07.1954, demeurant à L-5752 Frisange, 22 Haffstrooss, déclare démissionner avec effet immédiat de ma fonction de gérant technique de la société CREATION S. à r.l. enregistrée au registre de commerce à Luxembourg, section B, sous le numéro 51.299.

Frisange, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010861/2065/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Newbury Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.842.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009010440/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 3.954.

Beschlüsse der Gesellschafter vom 18. Dezember 2008

1. Herr Jean FELL hat sein Mandat als Geschäftsführer mit Wirkung zum 18.12.2008 niedergelegt.

2. Herr Pietro LONGO, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 13. September 1970 in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Geschäftsführer ernannt worden.

Luxembourg, den 30/12/2008.

Für gleichlautende Mitteilung

Für IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft bürgerlichen Rechts

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009010506/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.922.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 18 décembre 2008

1. Le siège social a été transféré de L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 23.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pardus Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009010590/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

CMLP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.544.

—
Mitteilung Beschlüsse der Gesellschafterin vom 26. November 2008

1. Herr Cornelius Martin BECHTEL hat sein Mandat als Geschäftsführer mit Wirkung zum 26.11.2008 niedergelegt.

2. Herr Pietro LONGO, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 13. September 1970 in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsbefugnis auf unbestimmte Zeit ernannt worden.

Luxembourg, den 09/12/2008.

Für gleichlautende Mitteilung

Für CMLP INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009010507/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Milareal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.024.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société le 22 décembre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PriceWaterHouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

A Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009010509/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.934.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 27 novembre 2008 à 17h00

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social au 2, avenue du Général de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes et ce, à compter du 21 mai 2008 et jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2009.

A Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009010511/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.001.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenu au siège social le 10 décembre 2008 à 14h00

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Auditeur Externe concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des membres suivants du Conseil d'Administration à compter du 15 mai 2008 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Péter Braun, résidant à Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hongrie (en tant que administrateur de classe A)
- Zoltàn Dencs, résidant à Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hongrie (en tant que administrateur de classe A)
- Alexis Kamarowsky, résidant au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (en tant que administrateur de classe B)

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

- Péter Braun, résidant à Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hongrie (en tant que administrateur de classe A)
- Zoltàn Dencs, résidant à Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hongrie (en tant que administrateur de classe A)
- Gyula Barabàs, résidant au 19 Aldàs u., H-1025, Budapest, Hongrie (en tant que administrateur de classe A)
- Alexis Kamarowsky, résidant au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (en tant que administrateur de classe B)
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, résidant au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (en tant que administrateur de classe B)

A Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009010510/536/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Dogisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 54.708.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Has been held an extraordinary general meeting in presence of the sole shareholder of the company "Dogisa S.A.", with registered office in L-2633 Luxembourg, 6b, route de Trèves, incorporated by deed of the notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, dated April 12th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, number 364 dated July 30th, 1996. The articles of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated July 22nd, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782 dated October 27th, 1998. The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 54.708.

The assembly is presided by Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, with professional address in Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the sole shareholder is represented by a proxy and the attendance list signed "ne varietur" by the proxy holder, by the office of the meeting and the notary. The proxy will be registered with this deed.

II. That all the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the sole shareholder has been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision of the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- 2) Full and entire discharge to be given to the managers and the auditor of the Company;
- 3) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 4) Appointment of a commissaire-vérificateur to the liquidation;
- 5) Determination of the date of the closing of the company to December 31st, 2008 at the latest;
- 6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt all the actions of the Company, the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting also grants full discharge to the Company auditor for the execution of his mandate.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator Mr Eric BERNARD, born on May 15th, 1965 in Luxembourg, with professional address in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Liberté (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The meeting appoints as commissaire-vérificateur Mr Alex AULNER, born on September 24th, 1978 in Luxembourg, residing in L-2128 Luxembourg, 15, rue Marie-Adelaïde.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the date for the closing of the company to December 31st, 2008 at the latest.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire en présence de l'actionnaire unique de la société anonyme "Dogisa S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6b, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 27 octobre 1998. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.708.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté par une procuration et la liste de présence les deux signées "ne varietur" par son mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la liquidation et la mise en liquidation de la société;
- 2) Décharge à donner aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation;
- 5) Fixation de la date de l'Assemblée de la clôture au plus tard le 31 décembre 2008;
- 6) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de la dissolution et de la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par ses administrateurs, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

L'Assemblée décide aussi de donner décharge au commissaire aux comptes pour les actes posés dans le cadre de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée désigne comme commissaire-vérificateur Monsieur Alex AULNER, né le 24 septembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2128 Luxembourg, 15, rue Marie-Adelaïde.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer la date de l'Assemblée de la clôture de la société au plus tard le 31 décembre 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 janvier 2009. LAC/2009/368. Reçu douze euros, Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010594/5770/134.

(090009138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.921.

Extrait d'acte de cession sous seings privés des parts sociales de TAMATA S.à.r.l

En vertu d'un acte sous seings privés signé le 12 décembre 2007, PEAR GROUP LTD, établie au 85, St. John Street, Valletta, VLT 1165-Malta, a cédé 168 (cent soixante-huit) parts qu'elle détient dans la société TAMATA S.à.r.l., société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg à la société BIMBIBUONI LTD, ayant son siège social au 85, St. John Street, Valletta, VLT 1165-Malta.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009010512/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.921.

Extrait d'acte de cession sous seings privés des parts sociales de TAMATA S.à.r.l

En vertu d'un acte sous seings privés signé le 12 décembre 2007, PEAR GROUP LTD, établie au 85, St. John Street, Valletta, VLT 1165-Malta, a cédé 51 (cinquante et une) parts qu'elle détient dans la société TAMATA S.à.r.l., société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg à la société FORTRESS HELVETICA LTD, ayant son siège social au 85, St. John Street, Valletta, VLT 1165-Malta.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009010513/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Makvalor, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.635.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on September 5th, 2008

The registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2008

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme / For true copy

Pour MAKVALOR S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010522/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 126.450.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010646/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05245. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

GH Retail Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.901.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010915/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03850. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.
